

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du Conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ, au 1130, route de l'Église, à Sainte-Foy, à 17 h, le 26 février 2004.

Sont présents formant quorum:

- M. le maire Jean-Paul L'Allier, Ville de Québec, président
- M. le maire Jean Garon, Ville de Lévis, vice-président du Comité exécutif
- M. le préfet Michel Giroux, MRC de la Jacques-Cartier,
- M. le préfet Henri Cloutier, MRC de la Côte-de-Beaupré, vice-président du Conseil
- M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de l'Île-d'Orléans
- M. le conseiller Gilles Bolduc, Québec
- M. le conseiller Paul Gardon, Québec
- M. le conseiller André Gignac, Québec
- M. le conseiller Denis Giguère, Québec
- M. le conseiller Jacques Jobin, Québec
- M. le conseiller Claude Larose, Québec
- M. le conseiller Pierre Brochu, Lévis
- M. le conseiller André Hamel, Lévis

Sont absents :

- M. le conseiller Jacques Joli-Cœur, Québec
- M. le conseiller Ralph Mercier, Québec
- Mme la conseillère Danielle Roy-Marinelli, Lévis
- M. le conseiller Alain Lemaire, Lévis

Sont également présents :

- M. Marc Rondeau, directeur général
- M^e Pierre Rousseau, secrétaire

Ouverture de la séance

Période de recueillement et la séance est ouverte par le président. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2004-07

Sur proposition de M. Denis Giguère, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. André Gignac, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 22 janvier 2004

Résolution n° C-2004-08

Sur proposition de M. Henri Cloutier, préfet de la MRC de la Côte-de-Beaupré, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de l'Île-d'Orléans, il est unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 22 janvier 2004.

Adoptée

Table métropolitaine portant sur le développement du transport maritime sur le territoire de la CMQ

Résolution n° C-2004-09

Sur proposition de M. André Gignac, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Pierre Brochu, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport de la Commission Développement économique et tourisme concernant la création d'une table métropolitaine portant sur le développement du transport maritime sur le territoire de la CMQ.

D'accepter les recommandations de la Commission Développement économique et tourisme de créer une table métropolitaine portant sur le développement du transport maritime sur le territoire de la CMQ, dont le mandat, le fonctionnement et la composition sont décrits au rapport de la Commission.

De mandater la direction générale de la CMQ pour la mise en œuvre de cette table métropolitaine selon les paramètres énoncés au rapport de la Commission.

Référence: Mémoire du 20 février 2004
Responsable: Direction générale

Adoptée

Gouvernement du Québec / Consultation pré-budgétaire et fonds de mise en valeur des rives du Fleuve Saint-Laurent

Résolution n° C-2004-10

Sur proposition de M. André Gignac, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Paul Gardon, conseiller de la Ville de Québec, il est résolu :

D'autoriser l'envoi au ministre des Finances du Québec, sous la signature du président de la CMQ, d'une lettre sur la création d'un fonds métropolitain pour la mise en valeur des rives du fleuve Saint-Laurent sur le territoire de la CMQ prévoyant une contribution des municipalités de la CMQ sur trois ans totalisant 450 000 \$, conditionnellement à une participation équivalente à l'effort de la CMQ de la part de chacun des gouvernements du Québec et du Canada.

D'accepter le principe de la création d'un fonds métropolitain pour la mise en valeur des rives du fleuve Saint-Laurent sur le territoire de la CMQ.

De mandater le secrétaire-trésorier pour la préparation d'un règlement sur la création d'un tel fonds.

Référence: Mémoire du 19 février 2004
Responsable: Secrétaire-trésorier

Pour (9): MM. Paul Gardon, Claude Larose, Jacques Jobin, Denis Giguère, André Giguac, Jean-Paul L'Allier, Henri Cloutier, Jean-Pierre Turcotte, Michel Giroux

Contre (4) : MM. Gilles Bolduc, Pierre Brochu, André Hamel, Jean Garon.

La proposition recueille la majorité des 2/3 des voix exprimées.

Adoptée

Nomination d'un vice-président à la Commission Aménagement et gestion du territoire, zone agricole et forêt urbaine

Résolution n° C-2004-11

Sur proposition de M. Henri Cloutier, préfet de la MRC de la Côte-de-Beaupré, appuyée par M. Claude Larose, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De nommer madame Danielle Roy-Marinelli, conseillère de la Ville de Lévis, à la vice-présidence de la Commission Aménagement et gestion du territoire, zone agricole et forêt urbaine pour un mandat prenant fin le 23 janvier 2006.

Référence: Mémoire du 16 février 2004
Responsable: Secrétaire-trésorier

Adoptée

Avis au ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir relativement à un règlement de la Ville de Lévis

Résolution n° C-2004-12

Sur proposition de M. André Hamel, conseiller de la Ville de Lévis, appuyée par M. Jean Garon, maire de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

D'émettre au ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir un avis favorable au projet de modification au schéma d'aménagement de l'ex-MRC des Chutes-de-la-Chaudière (Ville de Lévis) / Référence : AGT-GER-2004-001.

En regard de deux secteurs en particulier, soit les secteurs CCO #15 et CCO #19.1 localisés du côté ouest du territoire de Lévis, vu l'état d'avancement de la planification du développement de ces deux secteurs, de demander à la Ville de Lévis d'inscrire à son règlement modificateur, la nécessité de voir adopter des mesures de contrôle appropriées (PIIA ou PAE) pour assurer la rencontre des objectifs d'aménagement et de conservation présentés à la CMQ pour ces zones prioritaires d'aménagement.

De demander à la Ville de Lévis, lors des prochaines modifications annuelles à ses zones prioritaires d'aménagement, d'informer la CMQ des motifs et critères considérés pour l'ouverture de zones dont l'horizon de développement est considéré en priorité.

Référence: Mémoire du 26 février 2004
Responsable: Secrétaire-trésorier

Adoptée

Rapport du CCA / Avis à la CPTAQ relativement à un règlement de la municipalité de l'Ange-Gardien

Résolution n° C-2004-13

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de l'Île-d'Orléans, appuyée par M. Paul Gardon, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport du Comité consultatif agricole (CCA) de la CMQ sur une demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture faite à la Commission de protection du territoire agricole (dossier 334317 à la CPTAQ).

D'accepter la recommandation du CCA de transmettre à la CPTAQ un avis défavorable à l'égard de la demande d'autorisation d'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 343 situé sur le territoire de la municipalité de l'Ange-Gardien dans la MRC de la Côte-de-Beaupré, pour les motifs mentionnés au rapport pour valoir comme si ici au long reproduits.

Référence: Mémoire du 26 février 2004
Responsable: Secrétaire-trésorier

Adoptée

Démarche concernant l'élaboration du SMAD

Résolution n° C-2004-14

Sur proposition de M. Jacques Jobin, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier, il est unanimement résolu :

D'accepter la démarche proposée pour la poursuite de d'élaboration du schéma métropolitain d'aménagement et de développement.

De confier à la Commission Aménagement et gestion du territoire, zone agricole et forêt urbaine, le mandat de coordonner l'ensemble des travaux relativement à l'élaboration du schéma métropolitain d'aménagement et de développement (SMAD).

De confier à la Commission de l'environnement le mandat de participer et de collaborer avec la Commission aménagement et gestion du territoire, zone agricole et forêt urbaine aux travaux d'élaboration du SMAD en étudiant et en approfondissant les thématiques particulières à elle.

De demander à ces deux commissions de tenir dans le cadre de leurs activités les séances de travail nécessaires pour rencontrer leur mandat.

Référence: Mémoire du 17 février 2004
Responsable: Aménagement du territoire

Adoptée

Plan des grands enjeux du développement économique / Démarche et mandat aux commissions Développement économique et tourisme ainsi que Développement international

Résolution n° C-2004-15

Sur proposition de M. Denis Giguère, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. André Gignac, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'accepter la démarche proposée pour l'élaboration du plan des grands enjeux du développement économique du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec.

De confier à la Commission Développement économique et tourisme le mandat de coordonner l'ensemble des travaux relativement à l'élaboration du plan des grands enjeux du développement économique.

De confier à la Commission Développement international le mandat de participer et de collaborer avec la Commission Développement économique et tourisme aux travaux d'élaboration du plan des grands enjeux du développement économique en étudiant et en approfondissant les thématiques particulières à elle.

De demander à ces deux commissions de tenir dans le cadre de leurs activités les séances de travail nécessaires pour rencontrer leur mandat.

Référence: Mémoire du 18 février 2004
Responsable: Développement économique

Adoptée

Bordereau d'information

Résolution n° C-2004-16

Sur proposition de M. Paul Gardon, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Jacques Jobin, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De prendre acte du bordereau d'information 04-02 en date du 26 février 2004 contenant les points suivants :

1. Procès-verbal de la séance du Comité exécutif du 18 décembre 2003.
2. Procès-verbal de la séance du Comité exécutif du 22 janvier 2004.
3. Lettre du directeur général de la FQM datée du 28 janvier 2004 adressée au secrétaire-trésorier accusant réception de la résolution C-2003-80 adoptée par le Conseil demandant l'ajout d'un siège au conseil d'administration et au comité exécutif de la FQM pour les membres du territoire de la CMQ.
4. Lettre du registraire des bien culturels du MCC datée du 13 février 2004 adressée au secrétaire-trésorier concernant un avis de classement de l'église Saint-Romuald.

Adoptée

Période d'intervention des membres du Conseil

Période d'intervention des membres du Conseil

Période de questions du public

Période de questions du public.

Monsieur Jean Garon, maire de la Ville de Lévis, ainsi que les conseillers de la Ville de Lévis Pierre Brochu et André Hamel quittent la séance.

Les représentants de la Ville de Lévis ne participent pas aux délibérations et au vote sur la résolution C-2004-17 relativement au projet de Plan de gestion des matières résiduelles de la Rive-Nord.

Adoption du projet de Plan de gestion des matières résiduelles de la Rive-Nord et période de consultations publiques

Résolution n° C-2004-17

Sur proposition de M. Henri Cloutier, préfet de la MRC de la Côte-de-Beaupré, appuyée par M. Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier, il est unanimement résolu :

D'adopter le projet de Plan de gestion des matières résiduelles de la Rive-Nord.

De le soumettre en audiences publiques dans la période s'étendant du 20 avril au 5 mai 2004 et, afin de permettre à la population de bien connaître les mesures proposées, de tenir des soirées d'information entre le 16 et le 31 mars 2004.

Référence: Mémoire du 18 février 2004
Responsable: Coordinatrice au PGMR

Adoptée

Les représentants de la Ville de Lévis ne participent pas aux délibérations et au vote sur la résolution C-2004-18 relativement à la consultation sur le projet de Plan de gestion des matières résiduelles de la Rive-Nord.

Commission de consultation sur le Plan de gestion des matières résiduelles / Rive-Nord

Résolution n° C-2004-18

Sur proposition de M. Paul Gardon, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de l'Île-d'Orléans, il est unanimement résolu :

De former une commission pour la tenue d'une consultation publique sur le projet de Plan de gestion des matières résiduelles de la Rive-Nord (PGMR) composée des membres suivants :

Me Pierre Coderre, membre et président
Madame Yseult Roy Raby, membre représentante du milieu sociocommunautaire
Monsieur André Stainier, membre représentant le milieu de l'environnement
Madame Claire Barry, membre représentant le milieu syndical
Madame Claire Boulé, membre représentant le milieu des affaires.

De déterminer le mandat des commissaires et de son président en conformité de la loi et du document joint en annexe A, soit de tenir une consultation publique sur le projet de PGMR (Rive-Nord) et de produire un rapport au Conseil de la CMQ.

D'accepter l'annexe A sur les modalités de la consultation, la rémunération et les dépenses des commissaires et de son président, selon un montant forfaitaire calculé sur la base des pratiques en vigueur dans le cadre des consultations publiques au Québec et la grille d'honoraires utilisée par le Bureau d'audiences publiques du Québec. Le montant sera versé en trois versements, soit 1/3 après une période de formation et d'information auprès des commissaires, 1/3 après la période de consultation et 1/3 après le dépôt du rapport des commissaires au Conseil.

Référence: Mémoire du 18 février 2004
Certificat du
Trésorier : CT-2004-034
Responsable: Coordonnatrice au PGMR

Adoptée

Levée de la séance

Résolution n° C-2004-19

Sur proposition de M. Denis Giguère, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. André Gignac, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De lever la séance.

Adoptée

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE